



Fiche Demi-Pension Année scolaire 2025-2026

À remettre dans la boîte aux lettres ou à renvoyer avant le **25 août**.

ATTENTION !

Début de la Cantine le mardi **2 septembre** 2025 pour toutes les classes (primaire et maternelle).

Inscription à la cantine une fiche « par élève »

Je soussigné(e)

souhaite inscrire mon enfant

scolarisé(e) en classe de à la demi-pension au tarif « Forfait annuel ».

Je choisis l'une des trois options ci-dessous :

☐ 4 jours
☐ 3 jours (cocher) ☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi
☐ 2 jours (cocher) ☐ lundi ☐ mardi ☐ jeudi ☐ vendredi

Tous les tarifs correspondent à un forfait annuel. Les effectifs sont ensuite contractuels et transmis à la société de restauration. Les jours cochés ne pourront donc pas être modifiés en cours d'année scolaire sauf cas très exceptionnel (demande à motiver et transmettre à la Comptabilité).

à Marseille, le

Signature du/des parents :